

Illustration du quartier de la Susette

Exposition sur l'avancement du projet Susette et restitution intermédiaire de la concertation !

Depuis 2016, la Commune et le Canton planifient le développement du secteur de La Susette, situé entre Palexpo, l'autoroute et la route de Ferney. Ce projet prévoit la construction d'environ 900 logements et 50'000 m² de surfaces destinées à des activités, ainsi que plusieurs équipements publics (école, crèche, EMS, logements séniors, locaux communautaires). Il comprendra également un réseau d'espaces publics, incluant une place et un parc agro-urbain.

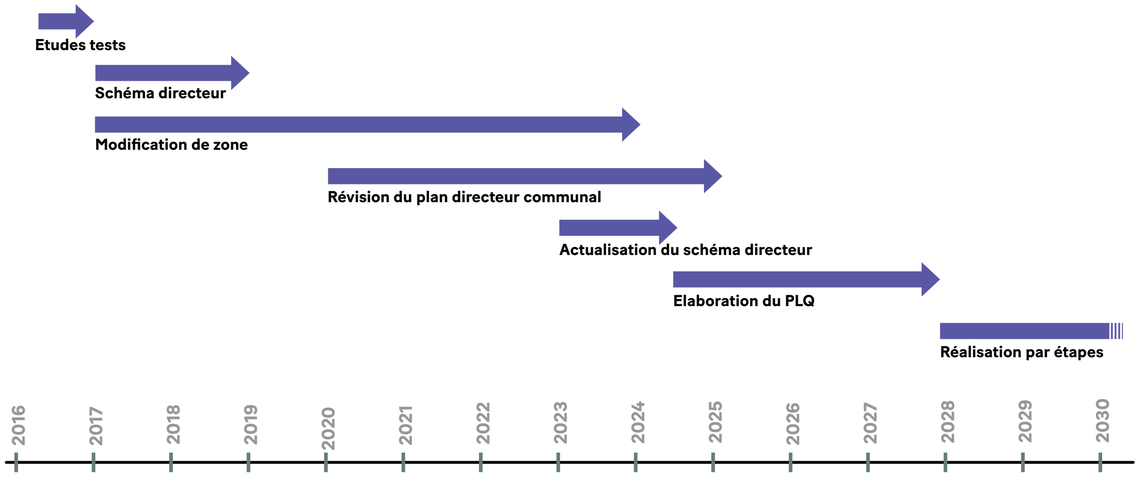
En 2025, les habitants du Grand-Saconnex ont été invités à découvrir l'avancement du projet et à partager leur avis lors de la Fête de la Susette ainsi qu'au moyen d'un questionnaire en ligne (participer.ge.ch). Les contributions recueillies ont permis de mieux comprendre les attentes et les préoccupations des habitant·e·s pour les intégrer dans l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ).

L'exposition à la Maison des Projets, du 20 mai au 24 juin, vous permet de découvrir la nouvelle maquette, l'histoire de la démarche, les principes du quartier et les résultats des différents moments de concertation. Vous aurez également la possibilité de donner votre avis sur l'avancement du projet, en ligne ou sur une tablette, via nos collaborateur·rice·s.

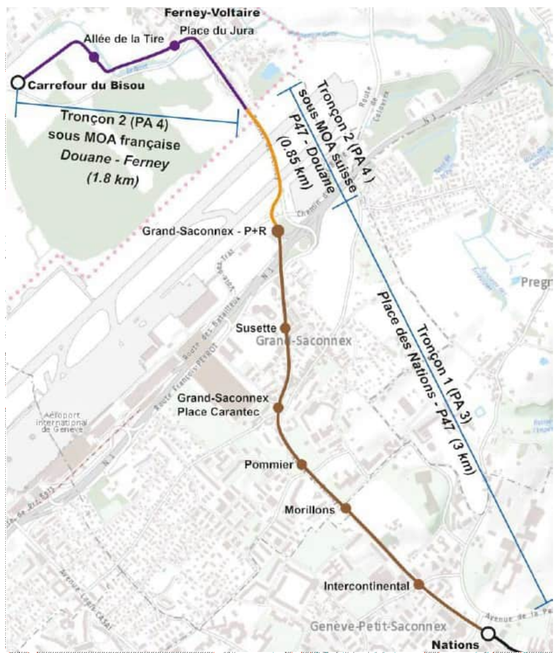
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Ville du Grand-Saconnex

Situation actuelle et planification

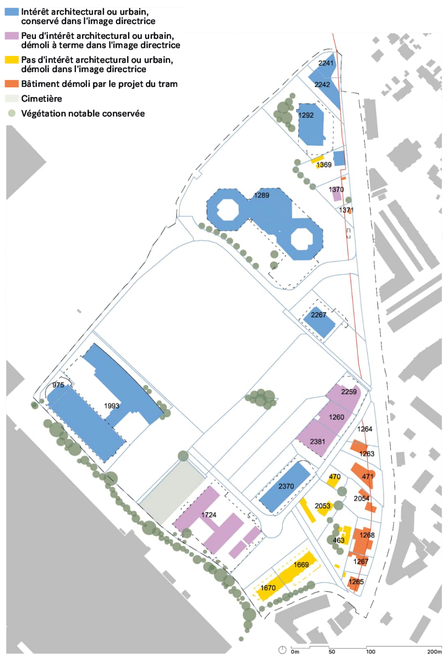


Frise chronologique du projet



Prolongation du tram 15

A l'horizon 2029, le tramway 15 sera prolongé depuis la place des Nations au Grand-Saconnex et à terme jusqu'à Ferney-Voltaire. Deux arrêts sont situés à proximité du secteur de la Susette sur la Route de Ferney. L'arrêt « Carantec » au sud du site, et l'arrêt « Susette » à l'est du site.



Analyse de la valeur des bâtiments du site

Dans le cadre du schéma directeur 2024, une analyse des différents bâtiments a été réalisée afin de comprendre les opportunités de conservation du tissu bâti. La conservation des bâtiments existants est un objectif du projet, cependant, il y a de nombreux bâtiments à l'est du site dont les opportunités de densification sont trop faibles pour justifier leur conservation.



Photo aérienne 2023

Situation actuelle
Développement du secteur

Le développement du secteur de la Susette s'inscrit dans la dynamique du "Grand projet Grand-Saconnex", qui vise à mettre en oeuvre les objectifs du plan directeur cantonal 2030, notamment en matière de construction de logements. La réduction du déficit de logements sur le canton de Genève, conformément aux objectifs du Grand Genève, et la production d'une offre de logements correspondant aux besoins de la population (contrôle des prix, notamment), tout en garantissant la création de quartier de qualité à hautes ambitions sociales et environnementales constituent en effet des enjeux clés de l'aménagement du territoire à l'échelle cantonale. Il est prévu que l'enquête publique se déroule en 2027 pour une adoption potentielle du PLQ en 2028.

Le secteur de la Susette est un secteur hétérogène où de nombreuses affectations cohabitent. Le site, d'une surface d'environ 15 hectares, est entouré sur deux de ses trois côtés par une limite nette et impénétrable - Palexpo et l'autoroute - ainsi, le site s'ouvre naturellement sur son coté est, sur la Route de Ferney. Celle-ci est habitée par une série de volumétries et d'affectations disparates, alors que le reste du site est occupé en grande majorité par une surface à usage agricole et des grands bâtiments.

Historique de la planification



Proposition de l'équipe "B. Loetscher - L. Eugster - mrs partner"



Proposition de l'équipe "nuvolab | OXALIS"



Proposition de l'équipe "m+n paysage / architecture"

Etudes-tests de 2016

Les études tests ont permis d'explorer de nombreuses hypothèses urbaines, de mobilité et environnementales.
De manière générale, les équipes mandatées ont orienté leurs projets par la définition de multiples pôles dans le quartier, avec des logiques d'identités, d'aménagements et d'affectations propres à chacun.
Toutes les propositions définissaient une rue interne de quartier, où la mobilité motorisée locale était invitée à entrer dans le quartier. L'entrée et la sortie se faisaient sur la Route de Ferney. Cette rue ne permettait pas l'accès à la Route François-Peyrot et permettait donc de limiter le trafic routier.
Les gabarits des bâtiments se situaient aux alentours de R+3 à R+6 (le rez-de-chaussée + 6 étages).

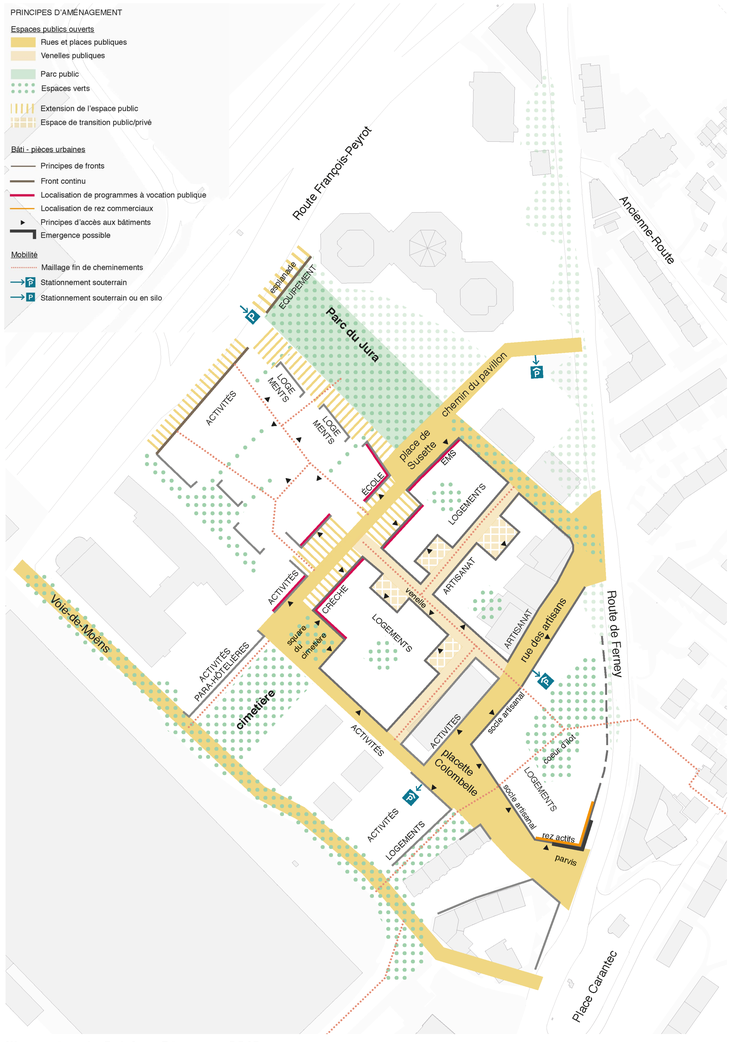
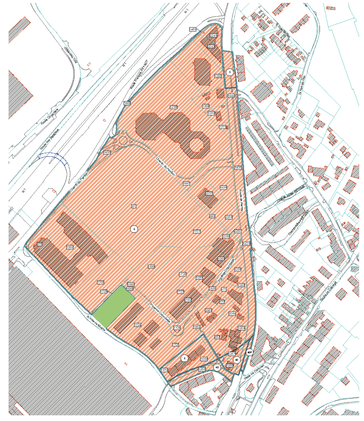


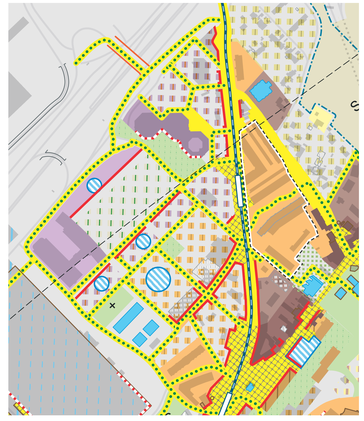
Illustration du Schéma Directeur 2019

Le projet du SD 2019 reposait sur la création d'un maillage d'espace public qui organisait l'espace urbain du quartier tout en se connectant avec le reste de la ville. Le maillage d'espace public définissait plusieurs pièces urbaines indépendantes ayant des densités et des vocations complémentaires. La pièce urbaine au nord, située entre l'hôtel et Octagon, avait pour vocation d'être un quartier d'habitation.
La majorité du quartier était réservée à la mobilité douce à l'exception de quelques fragments de rue permettant d'accéder aux activités.
Le SD 2019 avait pour ambition de développer un quartier durable. Sur le plan énergétique, il voulait favoriser l'implantation de bâtiments et d'installations à hautes performances énergétiques.



Modification de zone 2017-2024

Le secteur a fait l'objet d'une modification de zone afin de passer d'une zone de développement industriel et d'activité (ZDIA) à une zone de développement 3 (ZD3) dans le but d'apporter une mixité d'affectation. Elle définit également une zone de verdure autour du cimetière.



Révision du PDCom 2020-2025

Le PDCom du Grand-Saconnex répond aux objectifs du PDCn 2030. Le PDCom détaille le quartier comme une nouvelle centralité en lien avec la place de Carantec et l'arrivée du Tram des Nations. Le PDCom désire faire du quartier de la Susette un quartier exemplaire en termes écologique et social, notamment avec l'intégration d'un parc agro-urbain.

2016-2019
Etudes-tests 2016 et Schéma Directeur 2019

Les études tests effectuées sous forme d'ateliers ont mobilisé, pendant un semestre, trois équipes de conception composées d'architectes, urbanistes et paysagistes, d'experts en mobilité, environnement, sociologie urbaine et programmation économique, d'élus de la Commune (représentants du CA et du CM), de propriétaires du secteur et des étudiants en urbanisme.
Ces processus ont permis de faire émerger des principes d'aménagement partagés qui ont servi de base au développement du schéma directeur 2019.
Le schéma directeur, rédigé par le bureau Urbaplan, intègre les différentes réflexions des études tests et propose des principes directeurs pour le quartier et pour l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ). Ce premier schéma directeur a été élaboré en partenariat avec le Canton, la Commune et grâce à la concertation des principaux propriétaires.

2017 - 2025
Mise à jour des planifications supérieures

L'élaboration des projets urbains locaux doit s'intégrer avec celle des planifications supérieures, soit des réglements communaux, cantonaux, fédéraux. Dans le cadre du projet de la Susette, après la validation du schéma directeur 2019, une série de nouveaux éléments sont venus s'ajouter à la planification :

- La mise à jour de l'affectation de la zone
- La mise à jour du plan directeur communal avec l'intégration d'un parc agro-urbain dans le périmètre de la Susette
- Les nouvelles courbes de bruit admissibles de l'aéroport, modifiant les secteurs d'implantation des affectations

Ces éléments remettaient en question la planification proposée par le schéma directeur 2019 et son actualisation était nécessaire pour mieux les intégrer.

Historique de la planification - suite



Mars 2023 : Séance d'information «propriétaires»

La séance d'information a réuni une vingtaine de propriétaires. L'objectif était de clarifier la démarche de concertation en cours et d'adresser les préoccupations des participant·e·s.



Mars 2023 : Séance d'information publique

Environ soixante personnes ont participé à la réunion. Les questions se sont concentrées principalement sur le Pont Pavillon et le parc agro-urbain (PAU). La table ronde a relaté les interrogations de certain·e·s habitant·e·s sur la viabilité sanitaire du secteur tout en mettant en évidence la nécessité de rentabiliser l'infrastructure du tram en cours de réalisation.



Juin - Octobre 2024 : Concertations publiques

Trois concertations publiques se sont déroulées en 2024, elles ont été centrales au développement du projet. Lors du premier atelier, une visite et une discussion ont permis de sélectionner les enjeux. Le deuxième atelier a continué sur la lancée du premier et a permis de définir les objectifs. Pour le troisième atelier, les urbanistes avaient préparé plusieurs principes du projet et les participant·e·s ont pu donner leur avis.



Janvier 2024 : Conférence de presse

Une conférence de presse s'est tenue à la maison des projets afin d'informer largement la population genevoise sur l'avancée des études. Le projet a été présenté conjointement par Monsieur Laurent Jimaja, Conseiller administratif de la Commune du Grand-Saconnex, et Monsieur Antonio Hodgers, Président du Conseil d'Etat en charge du Département du territoire.

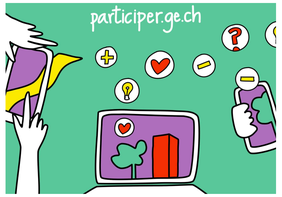


Image directrice 2024

L'image directrice est la synthèse du schéma directeur 2024, elle prend en compte la majorité des demandes faites par la commune, le canton, les propriétaires et les habitant·e·s. Cette image illustre à quoi le quartier pourrait ressembler à l'issu de la réalisation, elle donne les bases pour le PLQ. Dans ce projet, le quartier est structuré autour de deux rues piétonnes qui relient les arrêts de tram à la place. Le parc agro-urbain de la Susette se positionne entre l'Octagon et l'hôtel Hilton. Les bâtiments de logements s'organisent autour de cours intérieures, offrant des espaces plus intimes aux habitant·e·s.

2023 - 2024
Schéma directeur 2024

Il prolonge et actualise les orientations définies dans le premier schéma directeur 2019, lequel portait sur un périmètre légèrement plus restreint et ne comprenait pas encore le développement de la pointe nord du site. Cette actualisation a été l'occassion d'intégrer une nouvelle concertation citoyenne et l'outil "Quartiers en Transition".
Le principe de la concertation a été un élément central dans le processus d'actualisation du schéma directeur. Si le schéma directeur 2019 avait déjà intégré une démarche de concertation, celle-ci s'était limitée principalement aux propriétaires. Cette concertation se voulait plus complète en invitant toutes les personnes habitant ou travaillant dans la commune, ou usagères du site, à participer à trois ateliers : exploration, définition des besoins et choix des scénarios.
L'outil "Quartiers en Transition" a été développé par l'office de l'urbanisme du canton de Genève et permet, entre autres, d'évaluer la compatibilité d'un futur quartier avec les enjeux du Plan Climat Cantonal 2030. Il a été un outil d'aide à la conception et a permis de faire des choix plus compatibles avec les ambitions fortes environnementales.



Mai 2025 : Questionnaire en ligne

Les participantes et participants, habitant dans la commune du Grand-Saconnex, y travaillant ou simplement curieuses et curieux du développement des communes genevoises, ont pu donner leur avis sur le développement du nouveau quartier de la Susette. Les thématiques étaient l'identité et l'ambiance du futur quartier, les rues, la place, le parc, les types de magasins et de services en



Mai 2025 : Atelier dans les classes

Deux classes (6p à 8p) de l'école Grand-Saconnex Place ont participé à cet atelier. L'objectif était de sensibiliser les élèves au développement de la commune, en présentant le métier d'urbaniste ainsi que le nouveau projet, en visitant le site et en réalisant un exercice.



Mai 2025 : Atelier services communaux

Les services communaux de la ville du Grand-Saconnex ont été invités à participer à cet atelier qui avait pour objectif de présenter l'avancement du projet et de discuter sur trois thématiques : les affectations des rez-de-chaussée, les espaces publics et le parc agro-urbain.



Juin 2025 : Fête de la Susette

L'événement s'est déroulé sur deux jours dans la cour du CVHS. La cour a été aménagée avec des food trucks, un bar et du mobilier. Les visiteur·euse·s ont eu la possibilité de découvrir le projet grâce à une exposition et des ateliers thématiques. Ils avaient également la possibilité de donner leur avis. Les deux jours ont été ponctués de différentes animations - concert, atelier jeux de société, visite - qui ont permis de dynamiser l'événement.



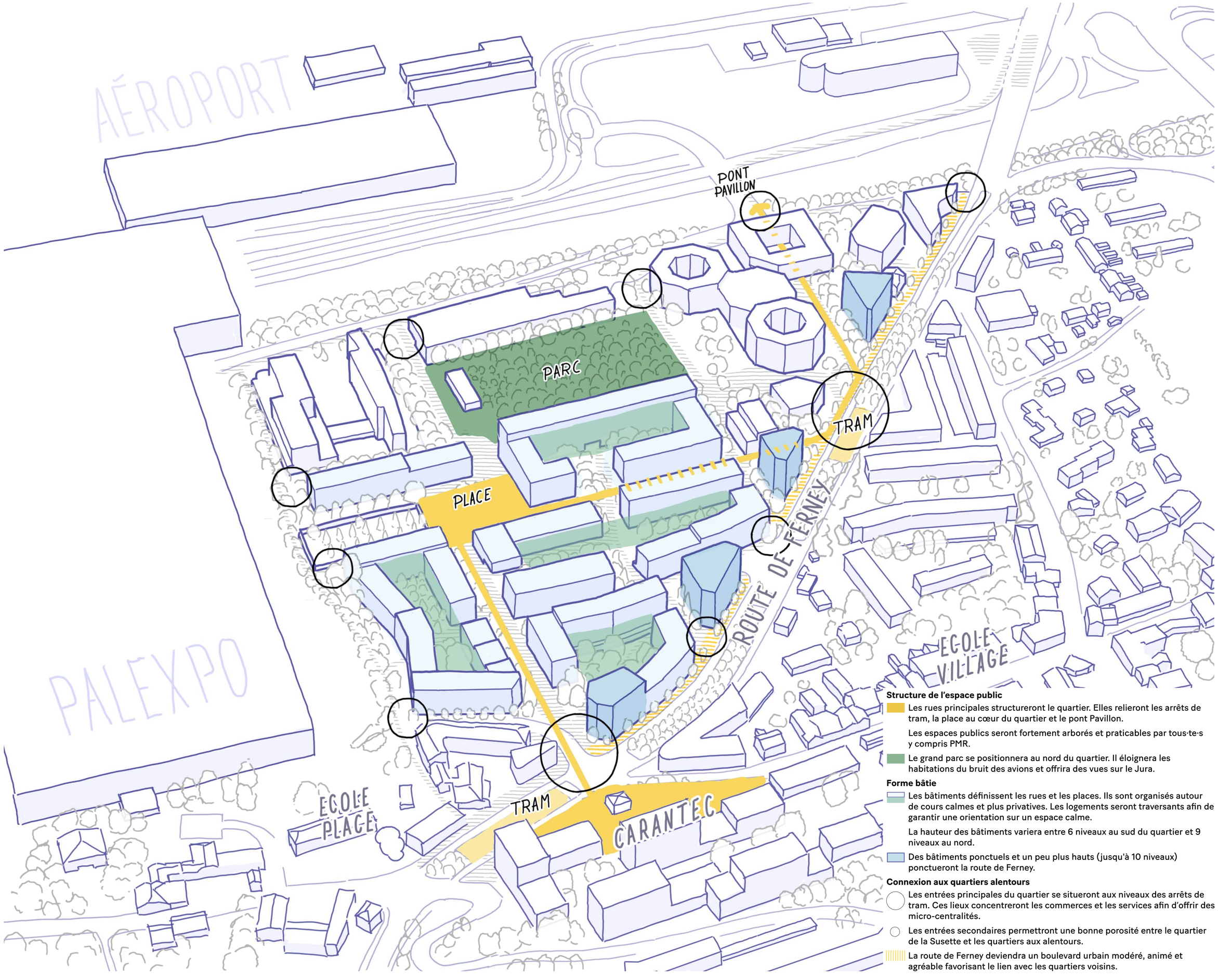
Illustration du PLQ (provisoire)

Le PLQ est l'évolution du schéma directeur 2024. Les deux plans se ressemblent car les principes urbanistiques ont été conservés. Plusieurs aspects ont évolués ou ont été précisés comme la volumétrie des bâtiments, l'aménagement urbain des espaces publics, l'utilisation des toitures, les affectations des différents bâtiments ou encore les droits à bâtir.

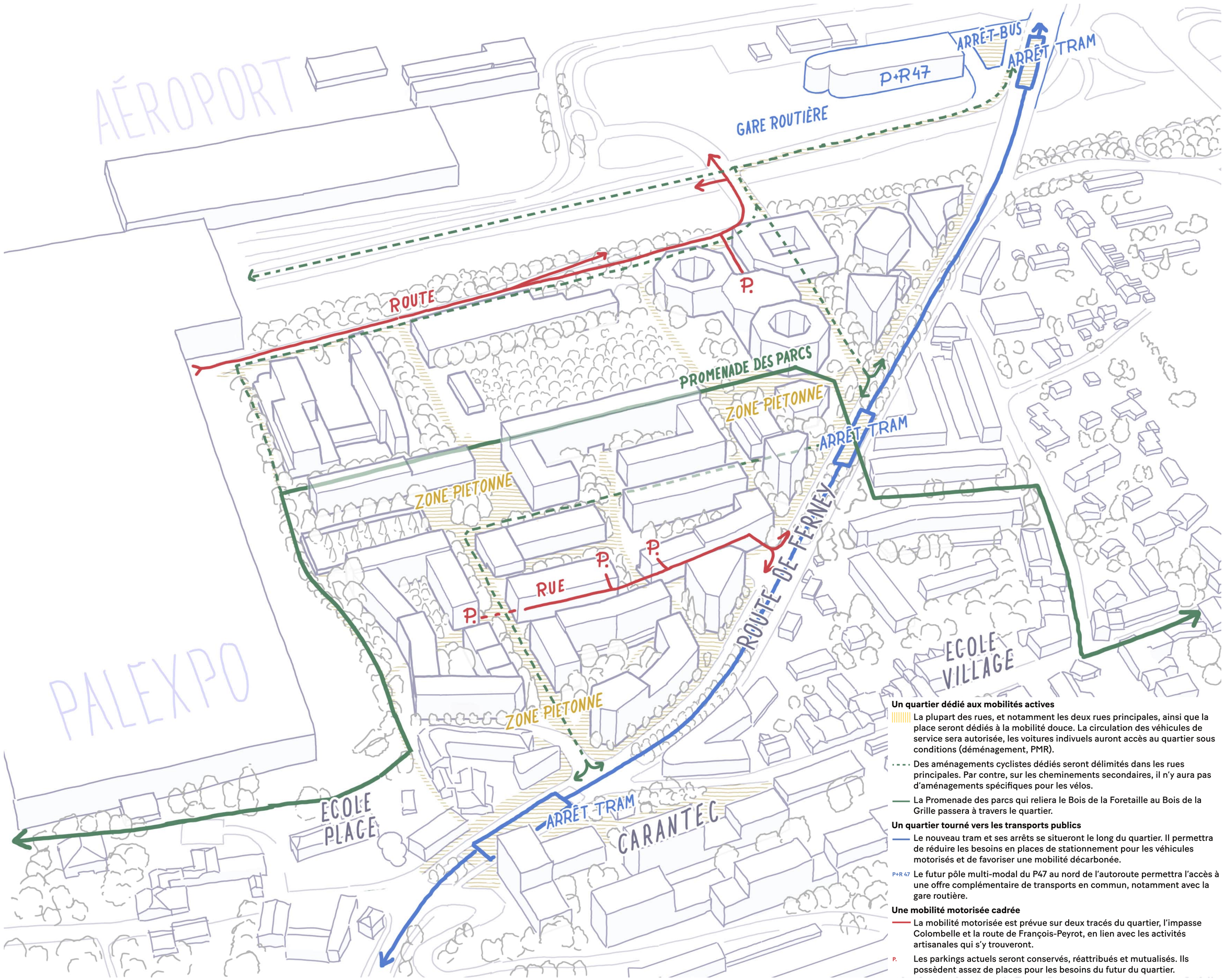
2024 - 2027
Plan localisé de quartier

Les plans localisés de quartier (PLQ) sont des plans d'affectation du sol qui précisent les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions. Ils portent notamment sur la volumétrie (nombre d'étages, emprise au sol) et l'affectation de chaque bâtiment projeté, les accès, le stationnement, l'usage du sol, les servitudes et cessions demandées, etc. Ils sont composés d'un plan, d'un règlement et d'un rapport explicatif.
Dans le cadre de la Susette, l'équipe en charge de réaliser le plan localisé de quartier a repris les principes et le plan établis dans le schéma directeur 2024 pour les concrétiser. En parallèle du développement du PLQ, plusieurs concertations publiques sont réalisées afin d'étoffer le projet. Aujourd'hui, la première version du PLQ est à bout touchant, et va rentrer dans sa première "enquête technique", qui a pour objectif de contrôler et valider le travail réalisé.

Principes d'urbanisme



Principes de mobilité



Un quartier dédié aux mobilités actives

La plupart des rues, et notamment les deux rues principales, ainsi que la place seront dédiés à la mobilité douce. La circulation des véhicules de service sera autorisée, les voitures indivuels auront accès au quartier sous conditions (déménagement, PMR).

Des aménagements cyclistes dédiés seront délimités dans les rues principales. Par contre, sur les cheminements secondaires, il n'y aura pas d'aménagements spécifiques pour les vélos.

La Promenade des parcs qui reliera le Bois de la Foretaille au Bois de la Grille passera à travers le quartier.

Un quartier tourné vers les transports publics

Le nouveau tram et ses arrêts se situeront le long du quartier. Il permettra de réduire les besoins en places de stationnement pour les véhicules motorisés et de favoriser une mobilité décarbonée.

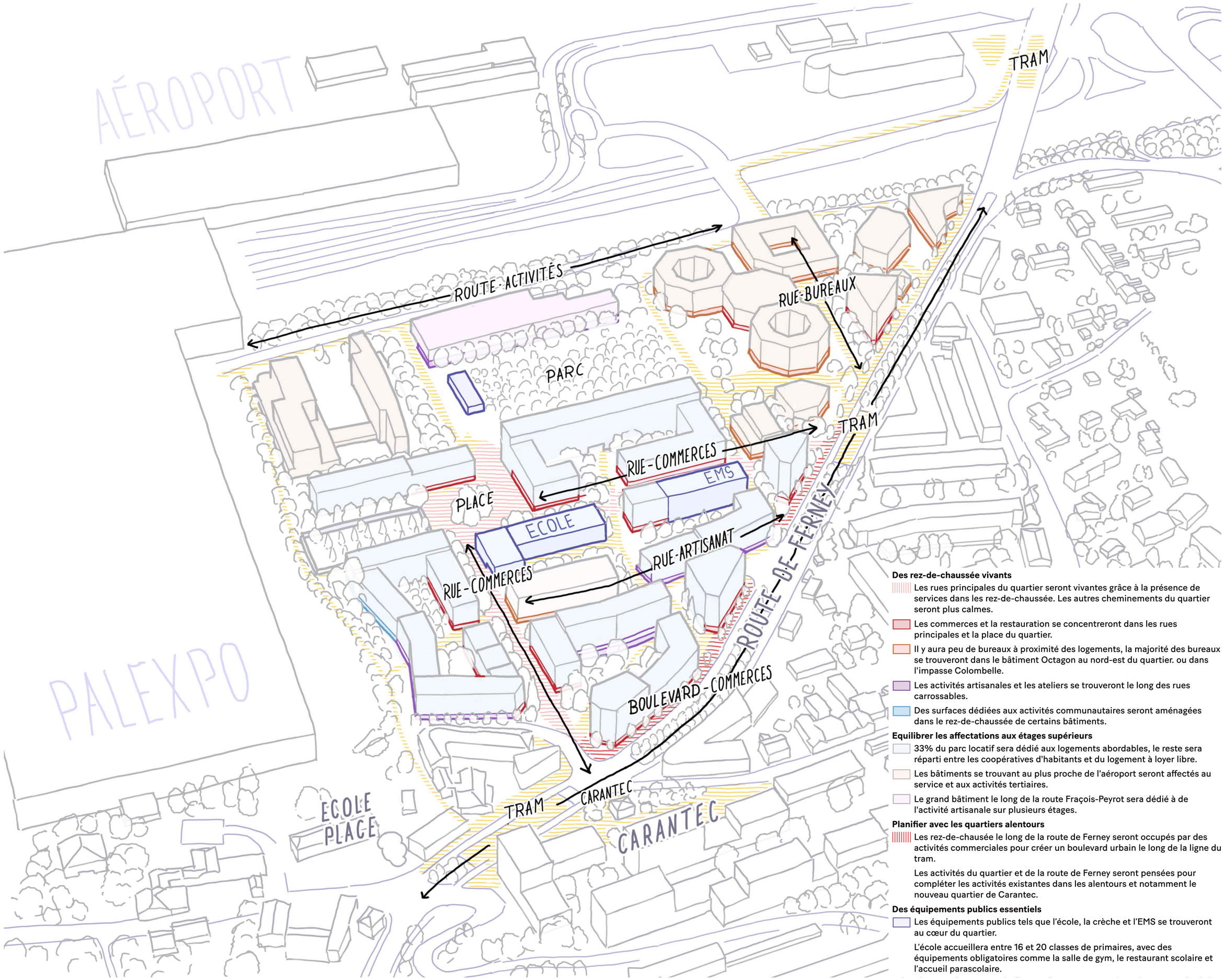
P+R 47 Le futur pôle multi-modal du P47 au nord de l'autoroute permettra l'accès à une offre complémentaire de transports en commun, notamment avec la gare routière.

Une mobilité motorisée cadrée

La mobilité motorisée est prévue sur deux tracés du quartier, l'impasse Colombelle et la route de François-Peyrot, en lien avec les activités artisanales qui s'y trouveront.

P. Les parkings actuels seront conservés, réattribués et mutualisés. Ils possèdent assez de places pour les besoins du futur du quartier.

Principes des affectations



Des rez-de-chaussée vivants

Les rues principales du quartier seront vivantes grâce à la présence de services dans les rez-de-chaussée. Les autres cheminements du quartier seront plus calmes.

Les commerces et la restauration se concentreront dans les rues principales et la place du quartier.

Il y aura peu de bureaux à proximité des logements, la majorité des bureaux se trouveront dans le bâtiment Octagon au nord-est du quartier. ou dans l'impasse Colombelle.

Les activités artisanales et les ateliers se trouveront le long des rues carrossables.

Des surfaces dédiées aux activités communautaires seront aménagées dans le rez-de-chaussée de certains bâtiments.

Equilibrer les affectations aux étages supérieurs

33% du parc locatif sera dédié aux logements abordables, le reste sera réparti entre les coopératives d'habitants et du logement à loyer libre.

Les bâtiments se trouvant au plus proche de l'aéroport seront affectés au service et aux activités tertiaires.

Le grand bâtiment le long de la route Françoi-Peyrot sera dédié à de l'activité artisanale sur plusieurs étages.

Planifier avec les quartiers alentours

Les rez-de-chausée le long de la route de Ferney seront occupés par des activités commerciales pour créer un boulevard urbain le long de la ligne du tram.

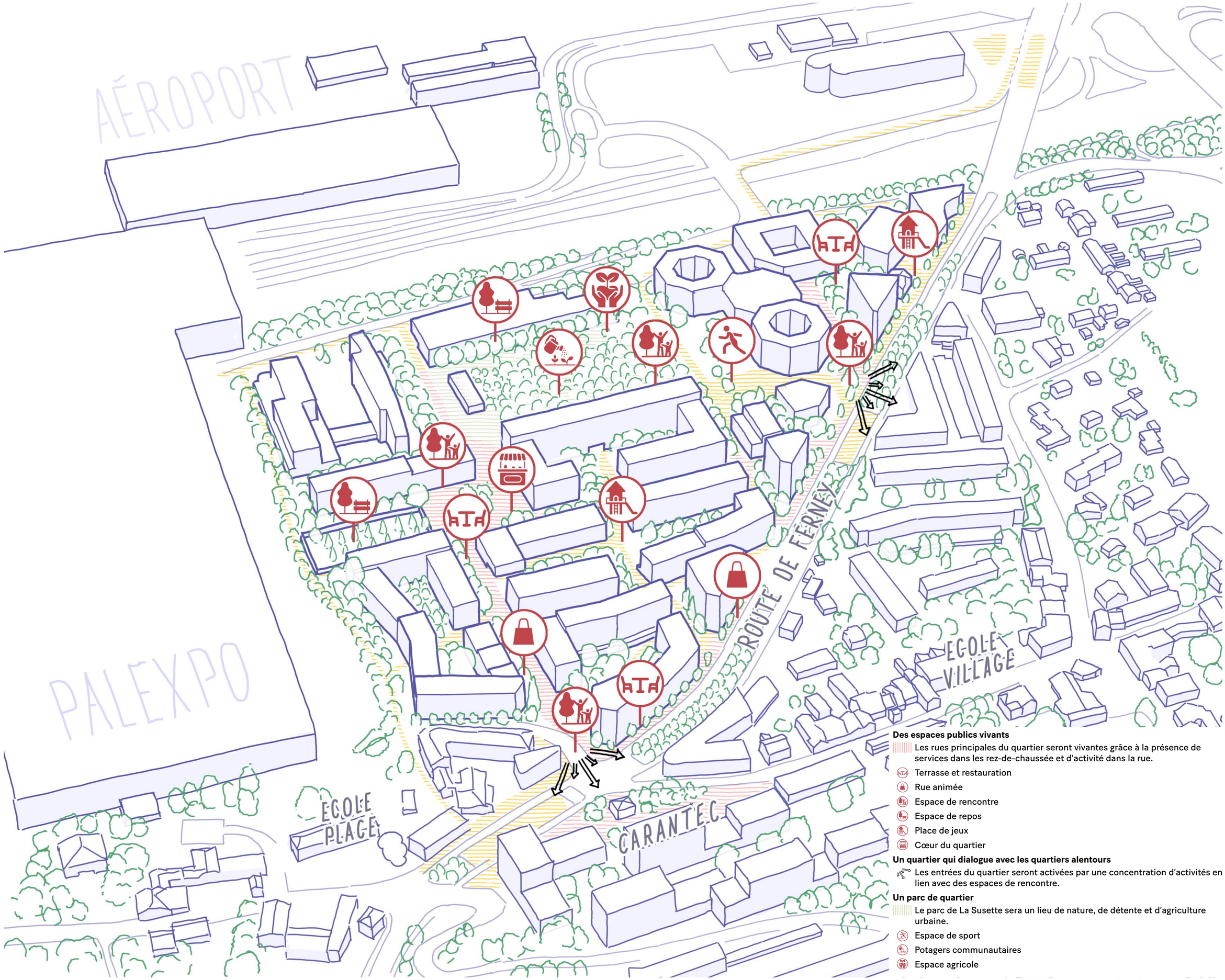
Les activités du quartier et de la route de Ferney seront pensées pour compléter les activités existantes dans les alentours et notamment le nouveau quartier de Carantec.

Des équipements publics essentiels

Les équipements publics tels que l'école, la crèche et l'EMS se trouveront au cœur du quartier.

L'école accueillera entre 16 et 20 classes de primaires, avec des équipements obligatoires comme la salle de gym, le restaurant scolaire et l'accueil parascolaire.

Principes et usages des espaces publics



Des espaces publics vivants

Les rues principales du quartier seront vivantes grâce à la présence de services dans les rez-de-chaussée et d'activité dans la rue.

- Terrasse et restauration
- Rue animée
- Espace de rencontre
- Espace de repos
- Place de jeux
- Cœur du quartier

Un quartier qui dialogue avec les quartiers alentours

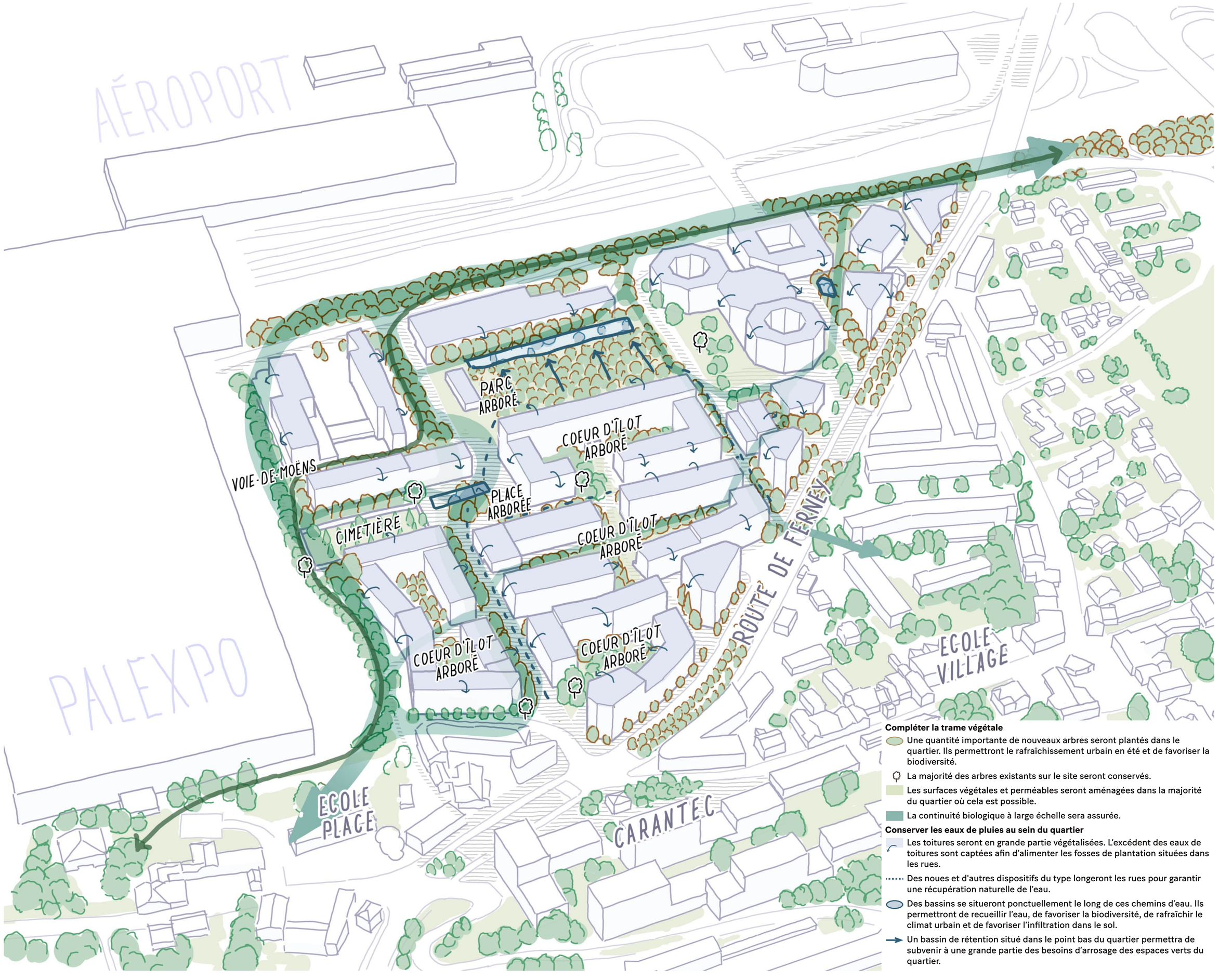
Les entrées du quartier seront activées par une concentration d'activités en lien avec des espaces de rencontre.

Un parc de quartier

Le parc de La Susette sera un lieu de nature, de détente et d'agriculture urbaine.

- Espace de sport
- Potagers communautaires
- Espace agricole

Principes paysagers



Compléter la trame végétale

- Une quantité importante de nouveaux arbres seront plantés dans le quartier. Ils permettront le rafraîchissement urbain en été et de favoriser la biodiversité.
- La majorité des arbres existants sur le site seront conservés.
- Les surfaces végétales et perméables seront aménagées dans la majorité du quartier où cela est possible.
- La continuité biologique à large échelle sera assurée.

Conserver les eaux de pluies au sein du quartier

- Les toitures seront en grande partie végétalisées. L'excédent des eaux de toitures sont captées afin d'alimenter les fosses de plantation situées dans les rues.
- Des noues et d'autres dispositifs du type longeront les rues pour garantir une récupération naturelle de l'eau.
- Des bassins se situeront ponctuellement le long de ces chemins d'eau. Ils permettront de recueillir l'eau, de favoriser la biodiversité, de rafraîchir le climat urbain et de favoriser l'infiltration dans le sol.
- Un bassin de rétention situé dans le point bas du quartier permettra de subvenir à une grande partie des besoins d'arrosage des espaces verts du quartier.

Restitution éléments généraux

Sur cette planche, vous trouverez une synthèse des éléments récoltés dans le cadre des différentes concertations en 2025 (questionnaire, fête, atelier avec les services communaux).

Les bulles suivent un code couleur permettant d'indiquer d'où viennent les informations :

- **Vert - Eléments issus de la population, dans le cadre de la fête et du questionnaire**
- **Bleu - Eléments issus des services communaux**
- **Orange - Informations et commentaires des porteurs du projet**

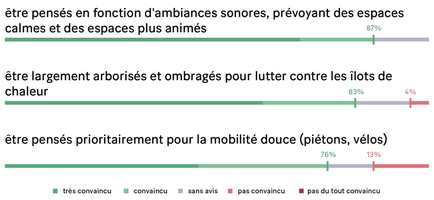
Les bulles affichées sur cette planche ont un caractère général; ce sont des éléments qui peuvent être pris en compte sur l'ensemble du quartier, ou alors ce sont des éléments dont le positionnement dans le quartier n'est pas encore décidé.
Sur la planche suivante, vous trouverez les éléments spécifiques liés au parc, à la place, aux rues et aux cœurs d'ilôts.

Ci-dessous, vous trouverez plusieurs graphiques extraits du questionnaire :

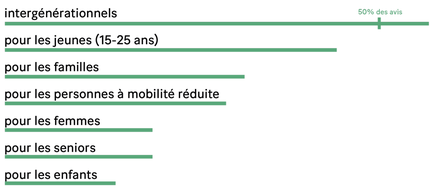
Parlons des espaces publics du quartier en général. Selon vous, quels types d'espaces publics manque-t-il dans la commune aujourd'hui ?



Selon vous, les espaces publics du quartier de la Susette doivent :



Selon vous, pour quelles catégories d'habitants et d'habitantes manque-t-il des espaces publics ?



Globalement, quelle est votre appréciation du futur quartier ?



Quelle identité pour le quartier ?

- Un quartier vivant et animé
- Un quartier propre et beau
- Un quartier en lien avec son histoire
- Un quartier vert et agricole
- Un quartier accueillant socialement

Crainte que le nouveau P+R engendre plus de trafic sur la route de Ferney, et crée des dérangements pour le nouveau quartier

D'ici la réalisation du quartier, les logiques de mobilité vont changer le long de la Route de Ferney: la JAG va décharger une partie du trafic et le tram va changer les habitudes.

Un maximum de photovoltaïque

Penser le mobilier urbain dans tout le quartier

Trouver une bonne balance entre la définition des affectations en amont et permettre une appropriation aux futurs habitants et habitantes

Avoir un parc à chien

Bien travailler les connexions en mobilité douce aux quartiers alentours

Des bureaux

Ne pas avoir des bureaux vides !

Etudier la possibilité d'intégrer le CVHS dans le grand bâtiment de la Rte François-Peyrot

Des espaces naturels pour se promener

Assurer que les croisements des mobilités soient sécurisés pour les utilisateur·rice·s

Anticiper et donner une place aux jeunes, trouver comment ils pourront habiter ce quartier

Pas de maisons de quartier dans le quartier, le centre de loisir est assez proche

Améliorer le cheminement de mobilité douce sous Palexpo pour l'accès à la gare CFF et au parc Sarasin

Avoir des espaces pour les adolescent·e·s

Aménager un espace avec mes voisins / voisines

Que les cheminements soient accessibles pour les pousettes et les PMR

Bien localiser les usages dans le quartier

Beaucoup de bancs pour les personnes à mobilité réduite

Bien travailler les accroches aux quartiers alentours

Des logements abordables !

Le quartier prévoit qu'un tiers du parc locatif soit dédié aux logements d'utilités publiques (HM-HBM) et qu'un autre tiers le soit pour des logements locatifs non subventionnés destinés à la classe moyenne (ZD LOC).

Des espaces pour se rencontrer

Mieux intégrer l'hôtel avec le quartier

Penser les revêtements de sols à la fois pour l'usage et l'environnement

Café/bar

Espace d'échange et de réparation

Petit commerce alimentaire (épicerie, boulangerie)

Services de proximité dans le quartier

Mieux lier le quartier à l'autre côté de la route de Ferney, qui aujourd'hui est très moche

Penser les espaces verts pour la conservation des espèces d'oiseaux de la région

Avoir des points d'eau dans le quartier

Un lieu de production pour le restaurant scolaire. Trouver des synergies avec le parc ?

Des magasins sur la Route de Ferney

Ne pas déplacer la caserne de pompiers, son emplacement est bien et le bâtiment n'est pas vieux

Avec la nouvelle organisation intercommunale des pompiers à l'échelle du canton, un déplacement de la caserne de pompiers dans un site plus adapté sera nécessaire. Le déplacement du CVHS n'est pas prévu dans les premières étapes de réalisation, il n'interviendra probablement pas avant une quinzaine d'années.

Des voies dédiées aux vélos

Une place de jeux

Avoir un quartier qui répond aux besoins de tous les âges

Penser la logistique des déchets et trouver la bonne échelle de ces points de collecte

La végétation comme support aux liens sociaux et comme outil de résilience climatique (ombre, rafraichissement, perméabilité)

Des lieux dédiés à la santé (pharmacie, médecin,...)

Arborer les espaces avec des essences indigènes

Un quartier avec tout ce qu'il faut pour vivre à proximité

Trouver de l'artisanat dans le quartier

Comment les rapports de voisinage avec Palexpo vont être traités ? Leur espace logistique est bruyant, même la nuit !

Des discussions avec les représentants de Palexpo ont été amorcées, elles devront être approfondies afin de trouver ensemble des solutions adéquates pour réduire certaines nuisances de leurs activités.

Des locaux polyvalents pour différents usages

Des espaces publics accueillants, accessibles, sécurisés et conviviaux pour toute personne, de tout âge.

Pourquoi détruire des maisons ?

L'arrivée du tram a nécessité d'élargir la rue, et donc de détruire ces maisons.

Pas de maisons de quartier

Il n'est pas prévu de nouvelle maison de quartier, cependant la Maison du Parc ou d'autres locaux pourront accueillir des activités communautaires .

Des restaurants

Un étang

Des locaux associatifs

Des espaces de rencontres pour les associations

Une piscine !

Plusieurs participants ont demandé une piscine dans le quartier. La fermeture de la piscine communale a créé un manque. Un projet de piscine intercommunale est prévu au nouveau quartier de Pré-Bois, situé à Cointrin sur la commune de Meyrin. Ce projet vise à doter la rive droite genevoise d'un bassin olympique couvert de 50 mètres. Le projet est soutenu et piloté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois et 11 communes genevoises dont le Grand-Saconnex. Le lancement de l'enquête publique du PLQ relatif est prévue pour cette année 2026.

Des lieux intergénérationnels

Si grandes surfaces commerciales, les placer en lien avec le tram et les autres quartiers, le long de la Route de Ferney

Il faut que le quartier soit bien accessible en transport en commun, en mobilité douce ou transport individuel motorisé

Faire qu'il y n'ait pas de conflits d'usage entre les différentes mobilités

De la restauration rapide

Eviter les doublons d'affectations et d'activités avec les quartiers alentours

ROUTE DE FERNEY

ECOLE VILLAGE

PARC DES

ECOLE PLAGE

CARANTEC

Restitution parc, place, rues et cœurs d'îlots

Sur cette planche, vous trouverez une synthèse des éléments récoltés dans le cadre des différentes concertations en 2025 (questionnaire, fête, atelier avec les services communaux).

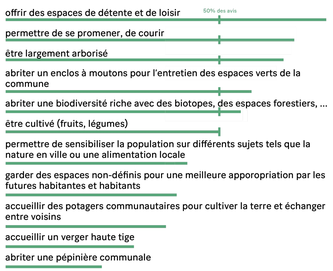
Les bulles suivent un code couleur permettant d'indiquer d'où viennent les informations :

- Vert - Eléments issus de la population, dans le cadre de la fête et du questionnaire
- Bleu - Eléments issus des services communaux
- Orange - Informations et commentaires des porteurs du projet

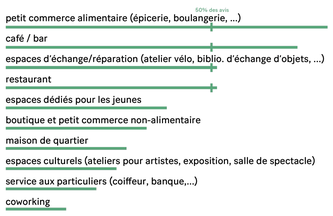
Les bulles affichées sur cette planche ont un caractère spécifique au parc, à la place, aux rues et aux cœurs d'îlots. L'image de fond est le plan dessiné par les paysagistes dans le cadre du PLQ, il est l'aboutissement d'une première évolution du projet depuis 2024, les éléments récoltés dans les concertations en 2025 ont été prise en compte pour réaliser ce plan.

Ci-dessous, vous trouverez plusieurs graphiques extraits du questionnaire.

Parlons maintenant du parc. Selon vous, le parc de la Susette devrait :



Parmi les propositions suivantes cocher les activités qui vous semblent pertinentes pour animer les rez-de-chaussée du futur quartier (sachant que les éléments suivants sont déjà prévus : Ecole, EMS, crèche) :



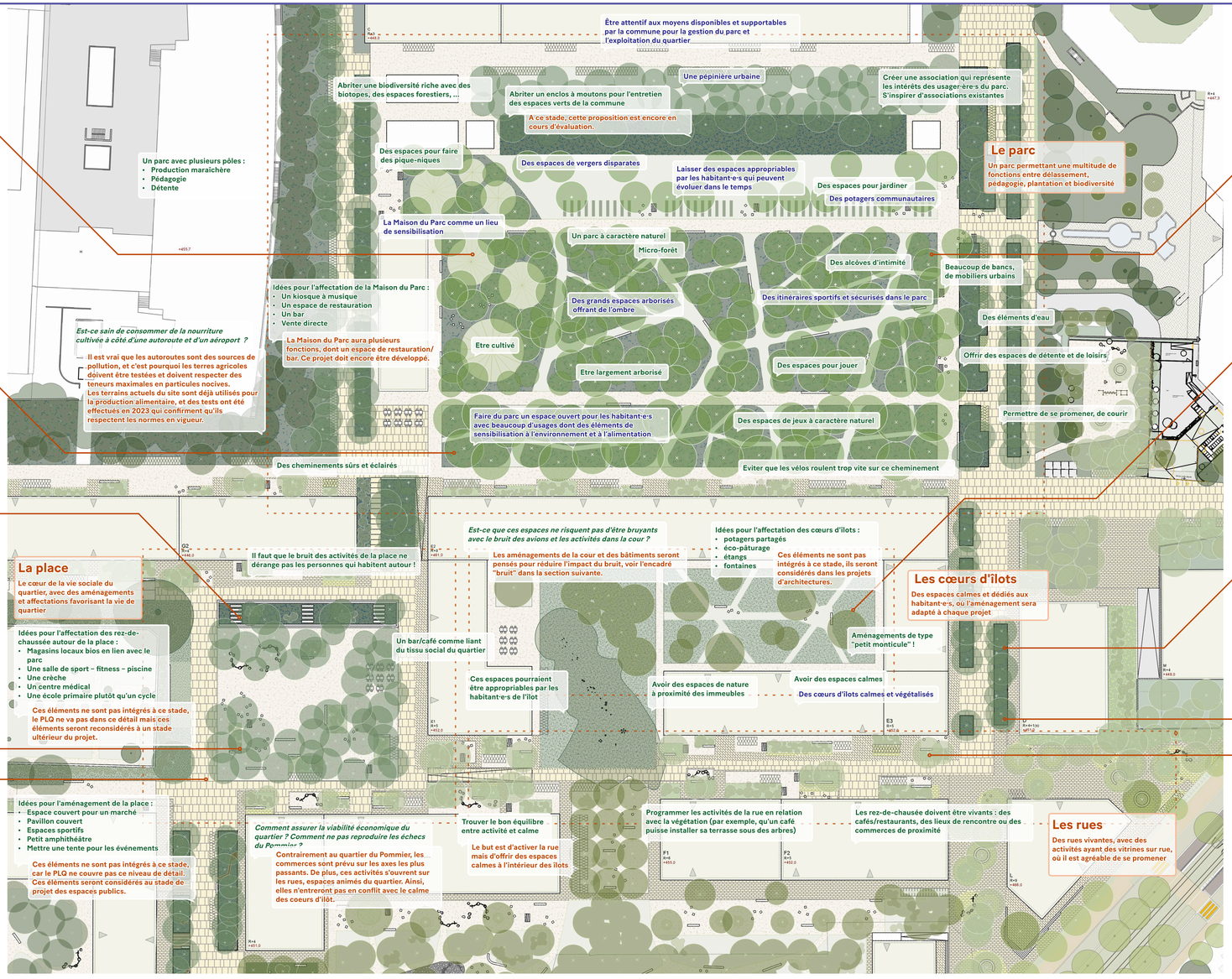

Permaculture


Promenade dans le parc


Noue paysagère en limite nord


Massifs arbustifs aux pieds des arbres


Durabilité, revêtements modulables réemployés et réemployables




Tontes qui dessinent des cheminements piétons au sein des séquences du parc agro-urbain


Des coeurs d'ilot thématisés, appropriable par les habitants, espaces collectifs et alcoves intimistes


Jeux dans les fosses


Mise en scène des parcours d'eau


Revêtements modulables, micro séjour et massifs d'arbustes

Restitution toponymie

Noms de lieux ou toponymes

Les noms de lieux ou toponymes sont composés d'un descripteur générique (route) et d'un qualifiant spécifique (de Ferney). Ils sont de nature diverse.

En ville on pense d'abord aux odonymes ou noms de voies et places, que l'on peut étendre aux noms d'équipements publics (écoles, piscines, ponts, parcs, arrêts, stations...). Ils sont donnés par les communes, avec éventuellement des compagnies de service pour les stations et arrêts de transport, ou les parkings par exemple. Mais ils obéissent à des règles strictes pour pouvoir être validés au niveau du canton sur avis de la Commission cantonale de nomenclature.

Microtoponymes et les lieux-dits

Il y a aussi les microtoponymes et les lieux-dits. Ceux-ci, lorsqu'ils font partie de la nomenclature officielle, sont définis ainsi à Genève (SITG) : une collection de noms locaux et lieux-dits, reflétant les petites parties du territoire avec des noms de forêts, pâturages et champs, issus de peuplements locaux et de dénominations historiques, visibles sur les plans de ville et de mensuration officielle.

Les nomenclatures officielles ne les inventorient pas tous et ils constituent une source de connaissance sur le territoire, son environnement et son histoire. Ils peuvent être une source d'inspiration pour la néotoponymie, y compris sur la manière de nommer les lieux avec la partie descriptive générique.

Au sein d'un quartier, largement piéton de surcroit, quantité de lieux publics (placettes, corridors, esplanades, aires de jeux ...) peuvent faire l'objet d'une dénomination vernaculaire (utilisée localement), pas toujours officielle, ni dans la signalétique.

Atelier de toponymie
L'atelier toponymie était animé par Frédéric Giraut, professeur ordinaire à l'UNIGE et titulaire de la Chaire UNESCO en toponymie inclusive.

M. Giraut a commencé par donner la définition de la toponymie puis il a passé en revue les différents noms des rues et lieux-dits autour du quartier, en expliquant leur origine à l'aide des cartes historiques.

Les participant-e-s ont eu l'occasion de raconter quelques anecdotes sur le quartier et les noms :

- Le nom « La Planche », qu'on retrouve dans plusieurs anciennes cartes, faisait référence à la planche utilisée pour franchir le ruisseau.
- Le nom « Limite » signifiait la frontière, et c'était aussi le nom utilisé pour l'ancien arrêt de tram situé à ce niveau.
- Le nom « Malakoff » était le nom d'un hameau situé proche de la frontière. L'hypothèse est qu'il s'appelait ainsi car des habitants de ce hameau auraient participé à la Bataille de Malakoff.
- La ferme des Tissots est visible sur les anciennes cartes et photographies aériennes. Elle a été expropriée en 1979 pour la construction de la voie d'accès à Palexpo. La nouvelle ferme a été construite de l'autre côté de la route en 1980. Cette ferme a été incendiée en 1983 et 150 années de sélection de bétail a disparu avec elle.
- Si nous cherchons un nom d'une personnalité féminine importante, un membre de la famille Tissot a mentionné Madeleine Tissot, qui aurait participé à la mise sur pied du service d'aide familiale (IMAD) dans le canton de Genève.

Quatre lieux identitaires du secteur ont été choisis par les participant-e-s et M. Giraut pour développer des premières idées :

- La place
- Le parc
- Le Cimetière
- Le Chemin du Pavillon qui longe le parc

Place
Les participant-e-s trouvent que la place doit avoir une identité forte qui rayonne en dehors du quartier, à l'échelle du Grand-Saconnex. La place doit être identifiable par tous et toutes et son nom doit dire quelque chose sur son usage. Plusieurs pistes ont été explorées.

Faut-il mentionner un élément identitaire déjà existant ? Comme le grand chêne, le cimetière ou les murs extérieurs du cimetière.

Faut-il trouver un nom qui met en avant les différents âges de la vie et la mémoire ? Effectivement, cette place va accueillir plusieurs programmes majeurs comme l'école, un EMS et le cimetière, lui conférant un aspect intergénérationnel.

Quel générique faut-il utiliser ? A part « place », il est possible d'utiliser « forum », « agora » ou encore « parvis ».

Cimetière
Durant la discussion sur place, plusieurs participant-e-s ont noté que le cimetière n'avait pas vraiment de nom et qu'il faudrait lui en donner un.

Parc
Des participant-e-s ont proposé de nommer le parc en référence à la ferme Tissot et cette famille qui a été importante pour la commune.
M. Giraut a rendu attentif au fait que « Parc Tissot » donne l'impression que c'est le parc de la famille Tissot, et que ceci renvoie à une notion de propriété qui n'est pas forcément recherchée ici. Alors que « Parc de la Ferme Tissot » donne plus l'impression d'une référence historique.

Le Chemin du Pavillon
A terme de la réalisation du quartier, une voirie va voir le jour dans le prolongement du chemin du Pavillon le long du futur parc alors que celui-ci oblique au nord pour rejoindre la route de Ferney. Il faudra s'interroger sur la pertinence de conserver ce nom sur l'ensemble du tracé, sachant que le chemin est inscrit à l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).

Nom Susette
Le nom vient d'un lieu-dit lié vraisemblablement à un champ. Il a été choisi pour nommer la ZIA à sa création. Les participant-e-s ne sont pas particulièrement attaché-e-s au nom de la « Susette » pour le quartier car pour eux c'est le nom de la zone industrielle et d'activités et ils n'ont pas développé de lien affectif avec ce nom. Le futur quartier n'aura plus rien à voir avec le lieu actuel. Il faut s'interroger sur les autres noms que l'on pourrait donner à ce quartier. Il a été mentionné le nom « La Planche » qu'on trouve sur des cartes historiques en référence à la planche qui permettait de traverser le ruisseau qui marquait la frontière. Les propriétaires, l'administration et les politiques sont eux plus attachés à ce nom, car ils travaillent depuis plus de dix ans sur ce projet de nouveau quartier. Pour eux, il représente le futur quartier.

Carte Micheli-du-Crest, 1730



Fichier Muret, Glossaire des patois de la Suisse romande, 1899



Photo aérienne, 1932



Photo aérienne, 2023



Echange sur les points d'attention

Certaines thématiques sont revenues à plusieurs reprises dans les discussions et le questionnaire. Nous proposons d'offrir quelques explications plus détaillées sur ces éléments avant de partager le point de vue des professionnels de l'aménagement du territoire.

Quartier sans voitures ?

Dès fois il y a vraiment besoin d'une voiture, pour des courses, pour un déménagement, pour l'EMS, pour les services publics, pour les urgences.

Le principe d'un quartier sans voitures ne signifie pas l'absence totale de véhicules, mais repose sur une gestion maîtrisée des accès. Des dispositifs spécifiques sont prévus pour répondre aux besoins particuliers afin de garantir le bon fonctionnement du quartier sans compromettre ses principes fondamentaux.

Dans le quartier de la Susette, aucune place de stationnement PMR ou de livraison n'est matérialisée au sol afin de préserver la qualité de l'espace public, le stationnement classique devant se faire en sous-sol. Les détenteurs d'un macaron handicapé bénéficient toutefois de droits d'accès et de stationnement élargis en surface, leur permettant de circuler et de s'arrêter pour une durée déterminée dans le quartier. Les livraisons s'effectuent directement en bord de rue selon des horaires précis, sans qu'aucune zone de déchargement spécifique ne soit délimitée. L'accès à l'EMS avec les véhicules sera garanti si c'est pour véhiculer un·e résident·e. Le quartier sera en tout temps accessible pour les services publics ou les véhicules d'urgence.

La densité ?

Les bâtiments sont trop hauts et trop proches, il risque de manquer de lumière dans le quartier

Il faut garder une identité « grand-saconnesienne » en gardant le même type de tissu bâti que dans le village ou en ne construisant pas du tout ce quartier

La ville contemporaine fait face à une situation contrastée : alors que la crise du logement s'aggrave et que les besoins en habitations augmentent fortement, les populations locales résistent à la densification vers l'intérieur, souvent par crainte d'une dégradation du cadre de vie, d'une pression accrue sur les infrastructures ou d'une perte d'identité des quartiers.

Cette tension s'inscrit dans le cadre de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, adoptée en 2014, qui vise entre autres à préserver les terres agricoles en limitant l'étalement urbain. Elle impose ainsi de construire davantage à l'intérieur du tissu existant, rendant inévitable la question de la densification.

Pourtant, la densification présente plusieurs avantages. Elle favorise d'abord la création de quartiers vivants et économiquement viables : une certaine densité est nécessaire pour soutenir les commerces, les services de proximité et les transports publics, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie urbaine et à une attractivité renforcée. Elle permet ensuite de réduire l'impact environnemental en favorisant les mobilités douces, en utilisant mieux le sol et en optimisant l'usage des infrastructures existantes, même lorsque les constructions utilisent des matériaux à forte empreinte comme le béton. Enfin, elle diminue les coûts d'entretien des voiries et des réseaux publics en concentrant les investissements, ce qui représente un avantage important pour les collectivités.



Environ 1800 personnes habiteront dans le quartier de la Susette, dans l'image de droite, 1950 personnes habitent dans le carré indiqué. La densité totale du site sera similaire.



Photo de cœur d'îlot végétalisé, en pleine terre dans le quartier de St-Jean

Le bruit ?

Pourquoi construire un quartier à un endroit aussi bruyant ?

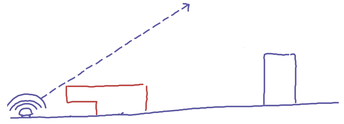
Comme expliqué au point précédent, l'urbanisation aujourd'hui est favorisée d'abord dans des poches de vides dans les villes, avant d'empiéter sur des surfaces agricoles aux abords des villes. Le secteur Susette constituait une poche de vide de dimension importante et à proximité d'une future infrastructure de transport public. La proximité avec l'aéroport et l'autoroute est un enjeu important, par rapport aux premières esquisses du quartier en 2016, la localisation des logements a déjà reculé, pour s'adapter aux nouvelles courbes de bruit de l'aéroport et satisfaire les exigences légales.

Il faut réduire les impacts du bruit de l'autoroute et de l'aéroport dans le quartier

Les bruits internes au quartier peuvent également être dérangeants

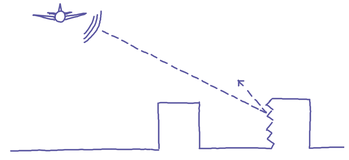
Plusieurs dispositifs sont prévus :

Pour l'autoroute, le grand bâtiment le long de la Route François-Peyrot sera un écran au bruit autoroutier

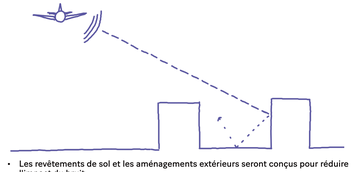


Contre les bruits des avions,

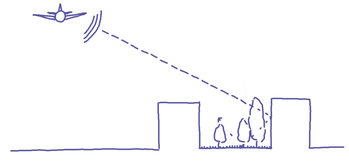
- les bâtiments auront des formes réduisant la réverbération des avions



- Des revêtements phono-absorbants seront utilisés pour les façades les plus exposées



- Les revêtements de sol et les aménagements extérieurs seront conçus pour réduire l'impact du bruit



Pour les bruits internes :

- Bien penser la localisation des activités bruyantes pour éviter les conflits d'usage
- Garantir un accès à des espaces calmes aux habitant-e-s du quartier
- Éviter les revêtements de façade réverbérants
- Explorer la mise en place d'un modérateur urbain, qui permet de sensibiliser les usager·e·s sur le bruit induit par les activités du quartier et des bâtiments

Les arbres : images / réalité ?

Les arbres ne font jamais la taille montrée dans les images

Est-ce qu'il y aura vraiment autant d'arbres que sur les images ?

C'est une critique qui a beaucoup été faite envers les projets d'urbanisme ces dernières années, on leur reproche d'embellir la réalité en montrant des grands arbres sur les images de rendu - de la hauteur des bâtiments - et que 5 ans plus tard, quand le quartier est réalisé, les arbres sont tout petits, voir même il y en a moins que prévu.

Plusieurs raisons expliquent ces différences :

- Des pratiques peu scrupuleuses : montrer des arbres sur les images de rendu qui ne sont pas comptés dans les budgets
- Fréquemment, des arbres sont plantés au-dessus de parkings souterrains, les empêchant d'avoir la place pour grandir
- Les arbres sont généralement plantés jeunes, pour des questions de coût et de santé de l'arbre, et prennent entre 10 et 40 ans pour atteindre leur taille mature

Dans le cadre du projet de la Susette, l'objectif fixé par la commune et le plan climat cantonal est d'atteindre un taux de canopée de 30% minimum dans les espaces libres du quartier. Ce qui correspond à un espacement entre chaque arbre de 5 à 6m en moyenne.

L'ensemble des espaces libres du quartier sont en plein terre à l'exception d'un seul coeur d'îlot. Cela permet de garantir un environnement favorable à la croissance et à la perénité des arbres qui seront plantés grâce à des fosses de plantations généreuses.
Le concept de gestion des eaux vise à conserver l'ensemble des eaux au sein du quartier, l'eau recueilli en toiture et par ruissellement alimente les fosses de plantation ce qui garantira la création d'îlots de fraicheur et un micro-climat urbain confortable tout au long de l'année.

A la plantation, les arbres auront une hauteur de 6 à 8m et offriront un ombrage minimum qui atteindra son optimum environ 10 ans après la plantation.

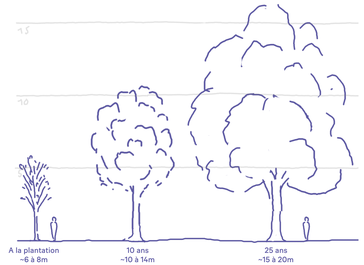
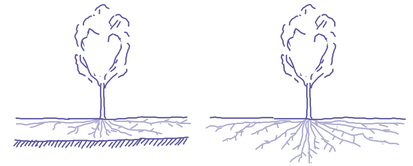


Schéma de l'évolution de la hauteur d'un arbre à travers les années



Quand les arbres sont plantés au-dessus d'un parking, les racines sont coincées par la dalle du parking après quelques années.

Quand les arbres sont en pleine terre, comme dans le quartier de la Susette, les racines ont de la place pour se développer.

Comparaison entre un arbre sur dalle de parking et un arbre planté en pleine-terre. Les racines ont davantage de places pour se développer et donc l'arbre peut grandir